

LE *TRANSPORTEUR*

Magazine de la Fédération des transporteurs par autobus



Automne 2017 • Volume 4 • numéro 3

Rentrée scolaire

LA SÉCURITÉ DE NOS ÉLÈVES:
UNE PRIORITÉ!



RENTÉE SCOLAIRE:
LA DIVERSITÉ CULTURELLE
EST-ELLE À VOTRE AGENDA?

SOURIEZ (OU PAS...),
VOUS ÊTES FILMÉS!!!

PRIX M'AS-TU VU?
2017

AUTOBUS THOMAS DEVIENT DISTRIBUTEUR AUTORISÉ de REV Group

Encore une fois, la famille des produits offerts par Autobus Thomas s'agrandit. **REV Group** nous permet de vous offrir la plus grande gamme de véhicules commerciaux dans l'Est du Canada et ainsi répondre facilement à tous vos besoins.

REV Group, c'est 26 marques dont 9 pour les autobus commerciaux et mini-van. De par cette entente, **Autobus Thomas vous offre les véhicules Krystal Coach, Eldorado Mobility, Collins Transit, Federal Coach et World Trans**, pour ne nommer que ceux-ci.

Nos départements de pièces et service ont mis tout en œuvre pour vous offrir les meilleurs produits avec un service et une disponibilité de pièces auxquelles vous êtes en droit de vous attendre.

CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT DÈS MAINTENANT AU
1 800 567-0971.



REV Bus Group



Toute cette superbe ligne de produits est éligible à nos termes de financement Daimler.

Services financiers - Camions Daimler



Chef de file en solutions de transport de personnes



Sortie 175, Route Transcanadienne
2275, Canadien
Drummondville (Québec) J2C 7V9
Tél. : (819) 474-2700
Sans frais : 1 800 567-0971

info@autobusthomas.com
autobusthomas.com





5

Mot de la présidente

7

Éditorial

10

La sécurité de nos élèves :
une priorité!

12

Congrès 2017 de la Fédération
des transporteurs par autobus

14

Rentrée scolaire : la diversité culturelle
est-elle à votre agenda ?

18

Tout le monde n'a pas attendu
que le pot soit légal

21

Souriez (ou pas...), vous êtes filmés!!!

25

Travailleur à la maison

26

Prix M'as-tu vu ? 2017

Publicité: Girardin Blue Bird

Le Transporteur est une publication de la Fédération des transporteurs par autobus. Elle est tirée à 1300 exemplaires et distribuée gratuitement trois fois par année.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent qu'eux-mêmes. Les commanditaires et les annonceurs conservent l'entière responsabilité du contenu de leur annonce.

Le contenu du magazine ne peut être reproduit sans mention de la source.

Fédération des transporteurs par autobus

5700 boul. des Galeries, bureau 250
Québec (Québec) G2K 0H5
Téléphone: 418 476-8181
Sans frais: 1 844 476-8181
Télécopieur: 418 476-8177
courrier@federationautobus.com

Rédaction et publicité

Martin Bureau

Collaborateurs

Nancy Giroux
Guy Godin
Stéphane Lamarre
Denis Gervais

Conception graphique

Marie-Claude Bélanger

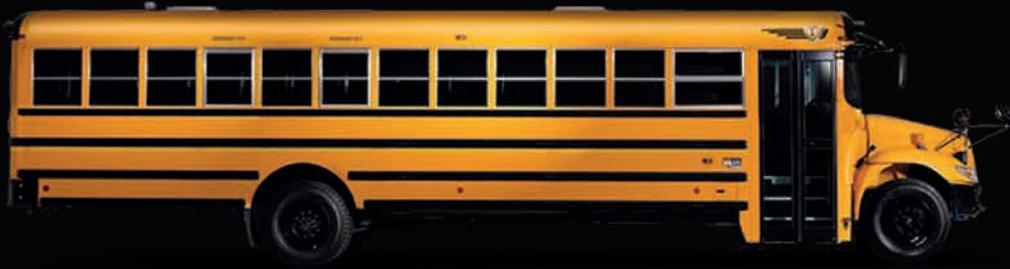
Correction de textes

Mireille Bélanger

Impression

Solisco numérique
Tél.: 418 842-0850
Télec.: 418 842-3261

Photo en couverture: Olesia Bilkei/Shutterstock.com



IC avec Moteur Cummins ISB 6.7

Spécifications IC et Cummins ISB 6.7

- Puissance: 200-260HP
- Torque: 520-660 lb-pi
- Allisson: 2500 PTS
- Allisson: 3000 PTS
- Capacité: 36-72



Autobus Leeds Transit

Autobus Leeds Transit
555 J. Oswald Forest
St-Roch-de-l'Achigan, QC
J0K 3H0

Scott Kessler 514-972-3600
scott.kessler@leedstransit.com



LOUISE GIROUX

mot de la présidente

C'est avec joie et fierté que j'ai accepté la présidence de la Fédération des transporteurs par autobus lors de notre dernière assemblée générale annuelle. En tant que présidente, j'ai voulu prendre la mesure des défis que nous devons relever. Ceux-ci s'imposent et nous devons prendre des actions déterminantes dans un avenir plus que rapproché.

Dans notre industrie, caractérisée par une certaine stabilité, nous sommes de plus en plus confrontés aux tendances lourdes de l'environnement social, économique et politique. On peut notamment penser aux impacts des médias sociaux, aux nouvelles technologies et à la gestion de la main-d'œuvre. Que dire des différents coûts avec lesquels nos entreprises doivent composer. Les frais d'exploitation qui ne cessent de croître, les coûts engendrés par les pertes de revenus découlant des pressions à la baisse du marché à l'égard des tarifs de nos services et, finalement, l'augmentation du coût de nos intrants. ►

Dans un contexte économique où diriger une entreprise signifie être confronté à de nouvelles et nombreuses obligations qui rendent les opérations de plus en plus onéreuses, nous avons le devoir de trouver ensemble des solutions qui engendreront des économies et nous permettront d'accroître notre efficacité et, par le fait même, la profitabilité de nos entreprises. Cette quête de solutions nous oblige à la créativité et à identifier des paniers de mesures que nous devons faire progresser de façon concertée dans toutes les directions.

Notre Fédération entame sa quatrième année d'existence. Sa force vient de la vitalité de ses membres et de leurs intérêts à continuer à se réunir. Elle doit générer une plus-value aux petites, moyennes et grandes entreprises qui la constituent. Pour y arriver, la présidence, les membres du conseil d'administration et de la permanence seront à l'écoute, en vigie et en action. Il faut, plus que jamais, se mettre à la recherche de la performance. Si les membres investissent dans un tel regroupement d'entreprises privées de transport, la résultante doit être le rendement.

Lors du dernier conseil d'administration, j'ai proposé aux administrateurs des objectifs et des actions que je désire mettre en place durant mon mandat. Il faudra le faire en mettant les entreprises au cœur de nos préoccupations. Avec le conseil d'administration, les membres impliqués dans les comités et l'équipe de la permanence, je suis convaincue du succès de ce plan ambitieux, mais nécessaire. ■

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Louis J. J. J.", with a stylized flourish at the end.



LUC LAFRANCE

mot du président-directeur général

On se réjouit tous de voir que la majorité des contrats de transport scolaire ont été renouvelés. Cela dit, le merveilleux monde du transport de personnes est actuellement en effervescence, ce qui signifie que la prochaine année sera riche en représentations et aura son lot de défis et d'enjeux. Pour ce faire, nous nous sommes dotés d'un plan d'action sectoriel qui contribuera à l'atteinte de nos objectifs.

Comme nous l'avons appris récemment, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a annoncé qu'il déposera une Politique de la mobilité durable au printemps 2018. Suite à des consultations, où tous les acteurs œuvrant dans le transport ont été conviés, la Fédération a déposé un mémoire dans lequel elle fait valoir le point de vue de l'industrie du transport par autobus en matière de mobilité durable, notamment en transport collectif.

Ce mémoire faisait notamment état de la crise en transport interurbain qui ne cesse de nous préoccuper. Encore aujourd'hui, plusieurs lignes risquent de subir des diminutions de service, voire même être abolies. La Fédération travaille étroitement avec le MTMDET afin de trouver des solutions durables à cette problématique qui perdure depuis de trop nombreuses années.

Les consultations nous ont également permis de partager avec le ministère nos préoccupations en transport urbain dans la région métropolitaine de Montréal. D'importantes modifications dans la gouvernance et l'organisation du transport par autobus ont été effectuées suite à l'abolition des commissions intermunicipales de transport (CIT) et à la mise en place ►

Les voyages en autocar sous un tout nouvel éclairage



Le MCI® J4500 2018. Découvrez la beauté intérieure.

Allumez les lumières. Mettez de l'ambiance. Quand vient le temps d'épater les passagers, le J4500 2018 de MCI sait capter l'attention. Avec un nouvel intérieur redessiné, le J4500 est pourvu d'un plus bel éclairage sur toute sa longueur, notamment un éclairage à DEL programmable aux couleurs variables capable de baigner la cabine dans la teinte de votre choix. Et maintenant, avec la plus vaste surface utile de l'industrie, le J4500 offre le plus grand espace pour les jambes et des sièges pour un maximum de 60 passagers. Comptez sur le faible coût total d'exploitation du modèle, sur son habitacle conducteur plus spacieux et fonctionnel et sur la fenêtre arrière en option, pour avoir un autocar vraiment prêt à impressionner.

Soyez illuminé.

Jetez un coup d'œil au modèle J4500 2018 de MCI www.j4500-enlightened.com

Pour plus d'information, svp communiquez avec
Guy Charron, vice-président des ventes
guy.charron@mcicoach.com 514 240 8448



de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM), deux organismes qui remplacent l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Le rôle des entreprises privées reste à ce jour incertain lorsque les contrats en vigueur arriveront à leur terme.

Le transport nolisé-touristique nécessitera également une attention particulière lors de la prochaine année tant au niveau du développement des marchés, de la main-d'œuvre que dans divers enjeux notamment la disponibilité des autocars pour les ports d'escales de croisière au nord du Québec durant la haute saison touristique. Comme vous le savez, la Fédération organise annuellement la bourse touristique Bienvenue Québec. Cet événement représente un levier important pour l'industrie du tourisme de groupe au Québec. Nous maintiendrons nos efforts afin que notre bourse puisse poursuivre sa croissance et demeure incontournable pour l'industrie touristique québécoise.

En transport scolaire, quoique la plupart des contrats soient signés pour les cinq prochaines années, l'industrie demeure fragile. La marge de manœuvre des transporteurs est quasi inexistante et le problème majeur de main-d'œuvre est à nos portes. Le recrutement est de plus en plus difficile et le maintien à l'emploi des conducteurs l'est tout autant. Il faudra donc trouver des solutions et convaincre le gouvernement de la nécessité de réinvestir en transport scolaire afin d'améliorer les conditions de travail des conductrices et des conducteurs et de valoriser ce métier, pourtant essentiel au bon fonctionnement de notre système d'éducation.

L'électrification des autobus scolaires est un dossier à suivre au cours des prochaines années. Rappelons que le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'électrification des transports. La Fédération et ses membres consentent à contribuer au virage électrique, mais les transporteurs auront besoin d'aide afin d'atteindre les objectifs visés. Certaines mesures sont déjà en place telles que le programme de subvention qui facilite l'acquisition d'autobus scolaires électriques et le projet de règlement qui permettra la signature de contrats d'une durée de 8 ans. Ces mesures aident certes, mais seront insuffisantes dans un avenir rapproché, car plusieurs paramètres en lien avec la gestion, l'opération et l'entretien de cette nouvelle technologie demeurent inconnus à ce jour.

Les services aux membres sont la raison d'être de la Fédération. Nous continuerons à les bonifier et à en développer de nouveaux afin de répondre aux attentes des membres, que ce soit en termes d'informations, de formations, d'outils de gestion ou autres.

Bref, 2017-2018 sera fort chargée et nous sommes tous prêts à mettre l'épaule à la roue pour faire avancer tous ces dossiers autant le personnel de la Fédération, les membres du conseil d'administration que notre nouvelle présidente du conseil d'administration. ■





La sécurité de nos élèves : *une priorité!*



Valérie Cloutier, Conseillère juridique et aux entreprises - Fédération des transporteurs par autobus

Tout propriétaire doit maintenir ses autobus, minibus et autres véhicules affectés au transport des élèves en bon état mécanique et respecter les normes d'entretien, la fréquence et les modalités des vérifications mécaniques établies par le Code de la sécurité routière, RLRQ c C-24.2 (« CSR ») et le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, RLRQ c C-24.2, r 32 (« Règlement »)

Quelles sont ces obligations?

I. Vérifications mécaniques obligatoires

Les véhicules routiers suivants sont soumis à la vérification mécanique, et ce, tous les 6 mois :

- Les autobus et les minibus; et
- Les véhicules affectés au transport des élèves (par exemple : les berlines scolaires).

La vérification mécanique est une inspection visuelle des principales composantes du véhicule (éléments contenus dans le Guide de vérification mécanique) par un mandataire autorisé par la SAAQ. Suivant la vérification, la SAAQ délivre un certificat de vérification mécanique. Lorsque ce dernier indique que le véhicule est conforme, la SAAQ lui délivre une vignette de conformité.

Véhicules neufs

Il n'est pas nécessaire de faire faire une vérification mécanique d'un autobus, d'un minibus ou d'un véhicule affecté au transport des élèves neufs, puisque cette vérification est exigée 6 mois après sa date de mise en circulation.

Toutefois, les autobus et les minibus neufs, dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus, qui doivent circuler ailleurs au Canada ou aux États-Unis, doivent être soumis à une vérification mécanique dès leur achat et avoir une vignette de conformité mécanique, à moins que leur propriétaire soit inscrit à un Programme d'entretien préventif.

Programme d'entretien préventif (« PEP »)

Le PEP est une alternative à la vérification mécanique périodique. Le PEP consiste en une série de mesures préventives qu'une entreprise applique afin de maintenir ses véhicules en bon état mécanique. Une entreprise dont le PEP est reconnu par la SAAQ n'est pas obligée de soumettre les véhicules couverts par son programme à la vérification mécanique périodique faite par un mandataire en vérification mécanique. Une vignette annuelle PEP est apposée par l'entreprise sur les véhicules concernés.

Pour adhérer au PEP, le propriétaire doit faire une demande écrite à Contrôle routier Québec, afin de faire approuver son programme. Lorsque le programme présenté est reconnu, le propriétaire doit l'appliquer correctement et maintenir ses véhicules en bon état mécanique.

Dans le cadre d'un PEP, les entretiens préventifs des autobus, des minibus et des autres véhicules affectés au transport des élèves doivent être réalisés au moins tous les 3 mois.

Vérifications mécaniques effectuées à l'extérieur du Québec

Sont présumés valides, le certificat de vérification mécanique et la vignette de conformité délivrés pour un véhicule lourd immatriculé à l'extérieur du Québec et dont la vérification mécanique a été effectuée conformément au programme de vérification mécanique périodique obligatoire prévu par l'un des règlements suivants :

- Alberta: Vehicle Inspection Regulation, AR 211/2006;

- Colombie-Britannique: Vehicle Inspection Regulation, B.C. Reg. 256/2010;
- Île-du-Prince-Édouard: Motor Vehicle Inspection Regulations, EC 441/91;
- Manitoba: Periodic Mandatory Vehicle Inspection Regulation, Man. Reg. 76/94;
- Nouveau-Brunswick: Règlement sur l'inspection des véhicules, N.B. Reg. 83-185;
- Nouvelle-Écosse: Vehicle Inspection Regulations, N.S. Reg. 214/2006;
- Ontario: Safety Inspections, R.R.O., 1990, Reg. 611;
- Saskatchewan: The Vehicle Inspection Regulations, 2001, c. V-2.1, Reg. 18 et The Vehicle Inspection Procedures Regulations, 2007, c. T-18.1, Reg. 6;
- Terre-Neuve: Official Inspection Station Regulations, Nfld. C.N.L.R. 1002-96;
- États-Unis: Federal Motor Carrier Safety Regulations, Title 49, United States Code of Federal Regulations, sections 396.17 to 396.23.

Un rapport de vérification mécanique et une vignette de conformité délivrés en vertu de l'un de ces règlements sont également présumés valides, à compter de leur date de délivrance, pour une période de 6 mois pour un autobus ou un minibus.

De même, un véhicule lourd immatriculé au Québec peut faire l'objet d'une vérification mécanique conformément à l'un de ces règlements lorsque ce véhicule se trouve à l'extérieur du Québec. Dans ce cas, le propriétaire du véhicule doit transmettre, sans délai, à la SAAQ, une copie du rapport de vérification mécanique et apposer la vignette de conformité sur le véhicule.

2. Entretien mécaniques obligatoires

Les autobus et les minibus, dont le poids nominal (PNBV) est de 4500 kg ou plus, sont soumis aux entretiens mécaniques obligatoires, et ce, tous les 6 mois.

L'entretien regroupe toutes les interventions planifiées qui ont pour but de maintenir le véhicule lourd en bon état de fonctionnement. Lors d'un entretien, le mécanicien procède à des actions prédéterminées, soit des vérifications, des ajustements ou des changements. De plus, lorsque le mécanicien constate une anomalie laissant présager un mauvais fonctionnement d'un élément du véhicule avant le prochain entretien, il doit le réparer, le changer ou l'ajuster immédiatement ou en planifier la réparation, le changement ou l'ajustement avant cet entretien.

Pour chacun de ses véhicules lourds, le propriétaire doit tenir un dossier d'entretien contenant les renseignements et documents suivants :

- le numéro d'identification du véhicule et de la plaque d'immatriculation, la marque, l'année, le nom du propriétaire et, le cas échéant, le nom du locateur à long terme;
- le calendrier des vérifications à venir selon le critère de rappel utilisé par le propriétaire et le contenu de chaque entretien;
- les fiches d'entretien signées par la personne qui a effectué l'entretien ;
- la preuve que les réparations ont été effectuées à la suite de l'entretien;
- les dates de début et de fin de remisage, s'il y a lieu.

Le dossier d'entretien doit être conservé pendant les 2 dernières années d'utilisation du véhicule et pendant une période de 12 mois après la date de cession du droit de propriété du véhicule.

Véhicules affectés au transport des élèves (berlines scolaires)

La berline, n'étant pas un véhicule lourd au sens de la Loi, n'est pas visée par les obligations entourant les entretiens mécaniques obligatoires.

Toutefois, l'obligation générale établie par l'article 213 CSR demeure, en ce que tout équipement doit être tenu constamment en bon état de fonctionnement. Nécessairement des entretiens s'imposent.

Attention! Les entretiens mécaniques obligatoires ne remplacent pas les vérifications mécaniques périodiques obligatoires.

Finalement, le propriétaire ou l'exploitant qui contrevient aux obligations en lien avec les vérifications et les entretiens mécaniques obligatoires commet une infraction et est passible d'une amende de 700 \$ à 2 100 \$, par véhicule non conforme. De même, le propriétaire d'un véhicule routier qui omet de maintenir les équipements de son véhicule en bon état de fonctionnement, commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$.¹

L'omission de maintenir ses véhicules lourds dans un bon état mécanique ou de respecter les normes d'entretien est une infraction pondérée à 2 points au dossier du PEVL. ■

¹ Articles 519.48 et 278 CSR.



Congrès 2017

de la Fédération des transporteurs par autobus

C'est au Château Mont-Sainte-Anne à Beaugrand où se sont réunis les entreprises privées de transport de personnes pour leur grand rassemblement annuel. Durant trois jours, les congressistes ont pris part à un panel de discussion et des conférences leur permettant d'échanger et de s'informer sur divers sujets touchant l'industrie du transport par autobus.

Conférences



Ce 4^e congrès s'est ouvert avec un panel de discussion portant sur le développement du transport collectif au Québec et la place qu'auront les entreprises privées de transport de personnes dans l'offre de service. La journée s'est poursuivie avec des conférences données en simultané où de nombreux sujets ont été abordés portant notamment sur l'importance de bien planifier

son transfert d'entreprise et sur les stratégies d'embauche. Madame Christiane Germain, coprésidente du Groupe Germain Hôtels, a partagé sa riche expérience en tant qu'entrepreneure en abordant des thèmes comme l'innovation et l'art de se démarquer.

Sur l'heure du midi, les congressistes ont eu la joie d'entendre l'histoire inspirante de la championne du monde de descente de ski, Madame Mélanie Turgeon venue raconter son parcours, parsemé d'épreuves et de défis de toute sorte, vers le plus haut sommet.

Golf et vélo





Dame nature a été clémente pour le tournoi de golf (présenté par Northbridge Assurance) et le tour cycliste (présenté par EgR) qui se sont déroulés sous le soleil, au grand plaisir des participants. 17 cyclistes ont enfourché leur vélo sur l'un des deux circuits de 52 km ou de 75 km, dont le défi de la montée de Saint-Achillé. Plus de 130 golfeurs ont défié le parcours Le Grand Vallon du Mont-Sainte-Anne. Le quatuor qui s'est mérité le prestigieux trophée « FedCup » était composé de Danielle Guévin-Lemire, Vanessa Roy, Jacques Lemire et Alexandre Lemire.



Les gagnants

Ce 4^e congrès a fait plusieurs gagnants par l'entremise de ses activités soit:



1- Babillard des célébrités: Dany Perron s'est vu remettre une paire de billets pour un match en saison régulière des Canadiens de Montréal.

2- Salon des exposants: M. Ugo Barrette, s'est mérité la somme de 2 000 \$ en crédit-voyage gracieuseté d'Intact Assurance et de l'agence de voyages Boislard-Poirier.

La Fédération des transporteurs par autobus remercie tous ceux qui ont participé à ce 4^e congrès annuel. Elle remercie également ses précieux partenaires qui contribuent grandement au succès de l'événement. ■



Soirées animées

Les congressistes ont eu droit à des soirées animées avec les spectacles de Gill & Gang, de la troupe de danse 360 Mouvements et du groupe Glam, gracieusetés de Leeds Transit, Prevost en collaboration avec RBC et Intact Assurance.





Rentrée scolaire : la diversité culturelle est-elle à votre agenda ?



Nancy Giroux, CRHA - Coach d'affaires

Une évidence vous frappe sans doute de plein fouet avec la rentrée scolaire : la pénurie de main-d'œuvre. Dans le milieu du transport, cette situation est préoccupante et il est indéniable que le Québec tissé pure laine est maintenant chose du passé. Les candidats potentiels issus de l'immigration représentent une portion importante de la main-d'œuvre disponible. Il est tentant de jouer à l'autruche et de s'imaginer qu'il est possible de continuer à gérer vos équipes comme vous l'avez toujours fait, mais permettez-vous d'en douter pour tirer profit de cette lecture. Il n'est pas question ici d'aplâtrisme et de suradaptation, il est question de tirer profit d'une organisation multiculturelle. Il est question de mettre l'accent sur ce qui vous rassemble, soit votre mission, vos défis, votre combat contre la concurrence et l'amélioration de vos services. Votre désir de réussite permettra de former une équipe où les membres, peu importe leur religion, leur couleur, leur âge, leur langue ou leur origine, seront fiers de travailler en collaboration.

Permettez-moi de « challenger » vos bons vieux principes de gestion : l'ère où le leader prenait des décisions basées sur l'égalité est grandement remise en question. Les conventions collectives, qui ont pour but de traiter tout le monde de la même façon, risquent d'être de plus en plus désuètes. Réalisez-vous que cette pratique de gérer tous les employés comme s'ils étaient tous pareils, doit sérieusement être revisitée ? On fait souvent confiance aux gens qui nous ressemblent et l'uniformité est facilitante mais cela date d'une autre époque. Ceux qui s'entêtent à gérer comme si tous les employés étaient identiques se dirigent droit dans le mur. C'est comme si, face à une symphonie musicale, vous ne reconnaissiez qu'une seule note. Il ne s'agit plus d'appliquer le règlement, il s'agit de gérer l'ambiguïté. S'adapter à la spécificité de chaque employé deviendra votre défi et c'est pour cela que l'on parle de l'importance d'être agile à titre de leader. L'homogénéité au travail est terminée. Nous ne sommes pas tous issus du même moule. Il faut maintenant

distinguer l'égalité et l'équité. La tendance est de traiter vos employés équitablement. Vous ne serez pas perçu comme un gestionnaire équitable si vous faites abstraction du caractère individuel d'un employé et de sa contribution à votre entreprise. L'accommodement que vous accordez à un employé ne brime pas les autres employés, si ces derniers se sentent traités équitablement. Pour en arriver à une telle ouverture d'esprit, la sensibilisation à cette nouvelle approche est fondamentale. D'où l'intérêt de trouver une alternative aux traditionnelles structures, car les « business models » d'hier ne correspondent plus nécessairement aux enjeux d'aujourd'hui. Exit les schémas pré-établis pour tous ! L'ouverture, la flexibilité et la créativité sont au rendez-vous, et ce sont d'excellentes nouvelles.

La première personne à analyser ici, c'est VOUS.

Évidemment, de par votre rôle, vous teintez la capacité de votre équipe à s'ouvrir à la diversité. Par exemple, si vous avez la croyance que les jeunes sont plus dangereux au volant et que vous avez un nouvel employé de 21 ans qui a un accident avec un de vos véhicules, vous ferez un grand cas de cette situation. Vous ne tiendrez pas compte des 5 autres du même âge, qui travaillent pour vous depuis quelques années et qui n'ont jamais eu d'accrochage. C'est ce qu'on appelle « la perception sélective ». C'est normal, nous avons tendance à entretenir nos préjugés. L'humain souhaite d'abord et avant tout être cohérent, et pour ce faire, il nourrit des généralisations sans les questionner. La bonne nouvelle, c'est qu'on peut y mettre un terme, une fois que l'on en prend conscience.

Faites ce test. Il s'agit d'une série d'énoncés basés sur des généralisations non fondées. Écrivez vrai ou faux pour chacun. Soyez sincères ; identifiez d'abord vos propres filtres (stéréotypes et préjugés), nous en avons tous.

1. Les jeunes sont moins travailleurs que les baby boomers.
2. Les homosexuels sont plus doués en décoration.
3. Les noirs ne sont pas vaillants.
4. Les Français se plaignent tout le temps et parlent trop.
5. Les femmes sont plus émotives que les hommes.
6. Les vieux ne comprennent pas comment utiliser la technologie.
7. Les Anglais ne font pas d'effort pour parler français.
8. Les immigrants viennent nous voler nos emplois.
9. Les Asiatiques ont des problèmes de jeu.
10. Les hommes conduisent mieux que les femmes.

La réponse à chacune de ces questions est « FAUX »; ça vous étonne? Sur quoi vous basez-vous pour faire de telles affirmations? Ce sont toutes des généralisations qui ont été transmises soit par la famille, par les médias, par votre éducation, vos amis ou encore suite à de mauvaises expériences vécues par des proches ou par vous-mêmes. Par exemple, j'ai une bonne amie qui a travaillé pour un

l'autre et désactivez votre pilote automatique, en essayant de voir la situation sous un autre angle. Supprimez le premier jugement qui monte et validez les faits. D'une situation, on peut conclure plusieurs perceptions... Rien ne doit être tenu pour acquis ; même entre deux québécois il arrive de ne pas se comprendre, alors imaginez lorsque vous transmettez vos consignes à un hispanophone qui bredouille quelques mots en français... Rappelez-vous que derrière ce que vous voyez comme une « incompétence », se cache souvent une « incompréhension » de la tâche. Si la problématique concerne le savoir-être, parlez de votre culture d'entreprise pour expliquer vos attentes, en clarifiant vos objectifs, vos valeurs, les comportements souhaités, etc.

Admettez que l'inconnu fait naître des peurs, une fois que vous prenez conscience de cela, offrez l'opportunité d'acquérir des connaissances de base permettant de mieux comprendre les valeurs et la culture des nouveaux arrivants. Le but est de favoriser la compréhension de l'autre. Vous savez qu'on ne peut changer les autres et pour arriver à œuvrer dans un environnement de travail



© av_lindy / Freepik

détestable patron musulman. Si vous saviez comment elle a peu d'estime pour les musulmans aujourd'hui. Cela traduit combien un événement peut transformer notre vision et créer des étiquettes basées sur une seule mauvaise expérience.

Comment s'y prendre pour s'ouvrir à la diversité :

Prenez du recul face aux situations qui vous bousculent, essayez d'être le plus neutre possible, en évitant les jugements de valeur. Tentez de vous mettre à la place de

sain, il vaut mieux s'intéresser à l'autre, le comprendre, l'accepter, pour ensuite agir dans le but d'atteindre une collaboration optimale.

- Le jumelage peut être une formule gagnante, lors de l'accueil d'un employé immigrant. Choisir une personne volontaire, ouverte et bien préparée pour jouer ce rôle. Établissez clairement ses responsabilités et prévoyez du temps, au besoin, pour l'accompagner. ►

BIENVENUE QUÉBEC 2017



BIENVENUE QUÉBEC

 La bourse touristique incontournable pour l'industrie du tourisme de groupe au Québec.

Pour plus d'information sur l'évènement, visitez notre site web au www.bienvenueqc.ca

FÉDÉRATION
DES TRANSPORTEURS
PAR AUTOBUS 

- Proposez des activités sociales pour permettre de tisser des liens avec les nouveaux arrivants.
- Lors de vos célébrations ou réunions, reconnaissez vos champions de l'ouverture à la diversité et profitez de toutes les occasions possibles pour sensibiliser les employés en place à l'importance que vous accordez à la diversité culturelle dans votre entreprise.
- Les outils RH traditionnels peuvent, évidemment, faciliter l'intégration, comme votre manuel de l'employé, vos politiques et procédures et vos descriptions de postes.

Quels avantages retirerez-vous à mieux gérer la diversité dans votre milieu de travail ?

- Augmentation de la satisfaction au travail
- Réduction des « cliques »
- Diminution des poursuites pour discrimination et harcèlement
- Diminution des problèmes de communication et des conflits
- Diminution du taux de roulement
- Diminution de l'absentéisme
- Augmentation de la cohésion des équipes

Gestion de la diversité culturelle

Normes et valeurs culturelles	Cultures occidentales	Cultures non occidentales
Communication et langue	<ul style="list-style-type: none"> – Communication directe et explicite – Orienté vers le contenu et le sens des mots 	<ul style="list-style-type: none"> – Communication plus indirecte et implicite – Le contexte est important
Tenue et apparence	<ul style="list-style-type: none"> – Code vestimentaire souple – Style d'habillement vu comme une règle de savoir-vivre 	<ul style="list-style-type: none"> – Style d'habillement vu comme un symbole du statut social
Espace vital	<ul style="list-style-type: none"> – Contact plus informel 	<ul style="list-style-type: none"> – Contact plutôt formel
Habitudes alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> – Repas rapides et alimentation perçus comme une nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> – Repas perçus comme un moment social important
Nature des relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> – Notion de famille restreinte au premier cercle et recherche d'autonomie – Accentuation de la valeur de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> – Notion de famille élargie et notion de responsabilité face à cette famille – Respect profond pour l'âge
Valeurs et normes	<ul style="list-style-type: none"> – Individualisme fort – Dialogue direct et confrontation autorisée 	<ul style="list-style-type: none"> – Le collectif est important – Recherche d'harmonie dans le dialogue et la résolution de conflits
Croyances et attitudes	<ul style="list-style-type: none"> – Valeurs liées à l'égalité des sexes, possibilité d'affirmer des opinions et de contester l'autorité 	<ul style="list-style-type: none"> – Sociétés hiérarchisées et respect de l'autorité et de l'ordre social – Rôle des hommes et des femmes souvent différent
Pratiques de travail	<ul style="list-style-type: none"> – Orientation centrée sur les tâches à réaliser – Valorisation de la performance individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> – Valorisation liée à l'ancienneté – Mise en valeur des relations sociales et du groupe

Source : SUIVEZ LE GUIDE! Guide d'accueil et d'intégration d'un nouvel employé-entreprises privées, par Emploi-Québec, Montérégie.

Votre avenir passe par une plus grande ouverture à la diversité. Il est grand temps de préparer vos organisations à s'ouvrir au multiculturalisme, de faire de la diversité une priorité quotidienne, et non pas un

énoncé à la mode. C'est l'heureuse macédoine de vos valeurs, de vos croyances et des diverses cultures qui rendra votre milieu de travail stimulant et attrayant! ■



Tout le monde n'a pas attendu *que le pot soit légal*



Guy Godin, conseiller en prévention - Via Prévention

La légalisation de la marijuana prévue en juillet prochain soulève bien des questions de prévention. Et en particulier dans le milieu de la santé-sécurité au travail. Pourtant, le risque d'accident dû à la consommation de drogues n'est pas une nouveauté. On sait depuis des années que cette



consommation entraîne plusieurs risques, que ce soit à la santé et à la sécurité du travailleur lui-même, d'un collègue, des usagers de la route, des proches, des membres de la famille, ou de tout autre individu en milieu de travail. La forte médiatisation du sujet a toutefois le mérite de contribuer à lever le tabou. La légalisation invite au dialogue. Alors parlons-en.

Toute entreprise doit gérer les risques causés par la consommation de drogues et d'alcool au travail. Voici des moyens de prévention qu'il est déjà possible de mettre en place aujourd'hui. Commençons par la politique d'entreprise. Une politique préventive sur la consommation d'alcool et de drogues au travail peut être établie dans le but d'anticiper les problèmes ou d'empêcher leur aggravation. L'information transmise par l'entreprise doit promouvoir un environnement de travail exempt de drogues et d'alcool. Voici quelques éléments qui peuvent être intégrés à une telle politique: identification des personnes et lieux visés par la politique, définir ce qui est interdit, responsabilités des gestionnaires, conséquences pour les travailleurs si la politique n'est pas suivie, ressources disponibles pour venir en aide à un travailleur en difficulté.

Programme de prévention

Le programme de prévention de l'entreprise devrait inclure des éléments reliés à la problématique de l'alcool et des drogues. Comme des activités de sensibilisation pour tous, la formation des gestionnaires pour les aider à déceler les travailleurs intoxiqués et à utiliser les bons mots en cas de rencontre avec un employé que l'on soupçonne de consommer.

© Kipargeter / Freepik

Programme d'aide aux employés

Un PAE est un service d'information, de formation, d'aide et de support confidentiel. Ce programme a pour but de promouvoir le bien-être au travail en encourageant les employés à confier leurs problèmes, qu'ils soient d'ordre professionnel ou personnel, pour ensuite être redirigés vers un service spécialisé d'aide. Un programme d'aide aux employés est un succès lorsque les échanges sont confidentiels, les services sont accessibles, la haute direction reconnaît le programme et qu'il y a promotion du PAE auprès des travailleurs.

Un travailleur peut aussi bénéficier du soutien d'un réseau de délégués sociaux. Les délégués sociaux sont des individus membres d'une section locale du syndicat. Leur implication privilégie l'entraide envers les membres. Le réseau d'entraide est basé sur l'écoute, afin de référer adéquatement les membres ayant par exemple des problèmes de toxicomanie à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles.

Organismes spécialisés

Des entreprises n'ont parfois pas de syndicat ni le budget disponible pour un PAE. L'aide ponctuelle peut alors représenter une solution. L'employeur doit, lorsqu'il

y a lieu, identifier les travailleurs ayant des problèmes et les aider à identifier des organismes ressources. Car de nombreux organismes peuvent fournir un service d'accompagnement dans le processus de désintoxication. Citons par exemple les Alcooliques Anonymes, les Narcotiques Anonymes, les CIUSSS et centres de désintoxication. L'employeur ne doit pas hésiter à référer ces organismes aux travailleurs.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le guide *La gestion du risque alcool et drogues* disponible gratuitement dans la section documentation de viaprevention.com. ■

ENSEMBLE pour vous soutenir

FORMATION — QUALIFICATION — FINANCEMENT

CAMO-ROUTE
www.camo-route.com

CFTC
www.cftc.qc.ca

cftr
www.formationcftr.ca



Gestionnaire du programme d'assurance collective pour la Fédération des Transporteurs par Autobus

ASSURANCE COLLECTIVE

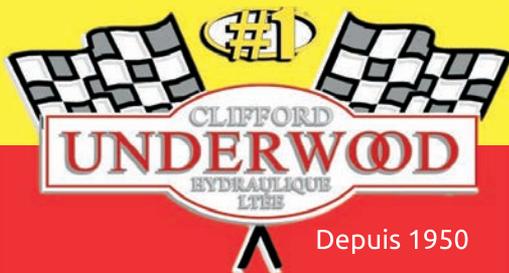
Profitez d'un programme unique dans l'industrie avec un régime répondant à vos préférences et à votre budget.

Communiquez avec votre spécialiste :

Yves Couture B.A.A.
Groupe Conseil Giguère et Fréchette
1-888-686-3264 poste 32
ycouture@gcgf.qc.ca

POUR TOUS VOS BESOINS
D'ÉQUIPEMENTS DE GARAGE

VENTE INSTALLATION INSPECTION RÉPARATION



Depuis 1950

CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE

1(800)363-5438 514-325-5210

8445 rue Lafrenai
ST-Léonard, QC HIP 2B3

CLIFFORDUNDERWOOD.COM



Nous sommes fiers d'offrir, aux membres de la **Fédération des transporteurs par autobus**, notre programme d'assurance automobile conçu et adapté à leurs besoins tant en matière de responsabilité civile que pour les dommages aux véhicules.

Ce programme s'adresse aux entreprises de transport scolaire, nolisé, spécialisé, urbain, interurbain ou touristique.

Votre entreprise peut également bénéficier de nos conseils pour l'ensemble de vos besoins en assurance.

Exécuter les mandats que vous nous confiez avec diligence, professionnalisme et intégrité, voilà notre engagement!

EgR

CABINET DE SERVICES FINANCIERS

5700, boul. des Galeries, bureau 200
Québec (Québec) G2K 0H5

T 418 659-4848 1 800 463-2830
F 418 659-2936

egr.ca



Souriez (ou pas...), *vous êtes filmés!!!*



Me Stéphane Lamarre, Cain Lamarre

Les médias faisaient récemment état d'une décision de la Cour supérieure en lien avec la légalité d'installer des caméras de type «*DriveCam*» dans des véhicules lourds afin de surveiller la conduite des conducteurs.



À moins d'être dans l'une ou l'autre des situations visées, il est impossible à quiconque de voir ces images.

Et même lorsque l'une ou l'autre de ces situations ne survient, seules les images de quelques secondes avant l'événement et de quelques

De façon concrète, la Cour supérieure, en rejetant le pourvoi en révision judiciaire initié par l'employeur, confirmait la décision d'un arbitre de grief qui ordonnait au transporteur de retirer les caméras de type «*DriveCam*» installées.

secondes après l'événement peuvent être visionnées. Dans le cas de cette décision particulière, on parlait de 12 secondes au total.

Ce jugement, dans le dossier de *Sysco Québec, Division de Sysco Canada inc. c. Me Francine Beaulieu*, 2017 QCCS 3791, signifie-t-il qu'il est dorénavant interdit d'installer tout type de caméra, et ce, peu importe le contexte, à l'intérieur d'un véhicule lourd? La réponse à cette question est non.

Il était donc impossible pour le transporteur de regarder en direct ou en différé les faits et gestes de son conducteur, sauf si l'une ou l'autre des situations ci-devant mentionnées se produisait, et ce, uniquement pour une durée de 12 secondes.

Pour comprendre avec exactitude la portée de ce jugement, il faut bien saisir le contexte particulier ayant mené à cette décision.

Malgré cette réalité, l'arbitre en est venue à la conclusion que l'utilisation d'une caméra de type «*DriveCam*» dans les circonstances propres de ce dossier violait le droit à la protection de la vie privée dont bénéficient les conducteurs.

Tel que ci-devant indiqué, la caméra utilisée dans cette affaire en est une de type «*DriveCam*» qui filme en continue à l'extérieur comme à l'intérieur du véhicule, incluant le conducteur.

Mais attention, cette protection de la vie privée n'est pas absolue.

Toutefois, les images ne peuvent être visualisées sauf si le véhicule est impliqué dans certaines situations spécifiques, notamment un accident, un freinage brusque ou un virage brusque.

De fait, si le droit à la vie privée sur les lieux de travail existe, il est définitivement moins grand que lorsque le conducteur est à sa résidence.

Mais bien que moins grand, il ne peut être réduit sans qu'il n'existe de motif rationnel à cette réduction et que la réduction imposée soit proportionnelle au motif justifiant celle-ci. ►

Toute l'équipe vous remercie de votre confiance !

Lors de la tenue de la réunion annuelle chez Thomas Built Buses en Caroline du Nord en avril dernier, **Autobus Thomas s'est vu décerner la plus haute distinction en Amérique du Nord, soit celle du DEALER OF THE YEAR 2015.**

Nous tenons à remercier notre clientèle car vous êtes notre source de motivation qui nous pousse à aller plus loin à chaque jour.

En plus de vous proposer les meilleurs véhicules de l'industrie, Autobus Thomas est votre partenaire faisant partie de l'élite de l'industrie en Amérique du Nord !



En plus de mériter le **trophée Dealer of the year**, Autobus Thomas a remporté le titre de **Northeast Regional dealer of the year** ainsi que le **President Club Platinum** remis à l'entreprise ayant la meilleure gestion globale.



Sortie 175, Route Transcanadienne
2275, Canadien
Drummondville (Québec) J2C 7V9
Tél.: (819) 474-2700
Sans frais: 1 800 567-0971

info@autobusthomas.com
autobusthomas.com



Ainsi, plus le motif de réduction du droit à la vie privée sera important, plus l'intrusion dans celle-ci pourra être importante.

Dans cette affaire, la preuve faite à l'arbitre pour justifier l'utilisation de caméras de type «*DriveCam*» s'est avérée, de l'opinion de l'arbitre, peu concluante et visait essentiellement à permettre à l'employeur d'agir en prévention et non pour corriger une problématique ciblée.

Comme cette preuve était non concluante, l'arbitre a considéré que l'employeur n'avait pas réussi à démontrer la nécessité de limiter le droit à la vie privée des conducteurs et partant, encore moins le caractère proportionnel du moyen choisi pour limiter ce droit, en l'occurrence ici, des caméras de type «*DriveCam*».

En révision judiciaire, la Cour supérieure n'avait pas à décider si la décision de l'arbitre était la meilleure dans les circonstances, mais uniquement de voir si cette décision est raisonnable, tenant compte de la preuve faite et des circonstances particulières du dossier.

Dans ce contexte, en confirmant la décision de l'arbitre dans ce dossier, la Cour supérieure n'a aucunement fermé la porte à double tour quant à l'utilisation de caméras dans les véhicules lourds.

Ce que le jugement de la Cour supérieure fait, c'est d'indiquer que la décision de l'arbitre l'interdisant, dans le contexte particulier de ce dossier, est raisonnable.

Cela toutefois laisse entendre que, dans d'autres circonstances, l'utilisation de caméras pour surveiller la conduite des conducteurs pourrait être permise.

D'ailleurs, dans la décision *Teamsters Québec, Section local 106 c. Linde Canada ltée*, 2014 QCTA 943, un arbitre en est venu à la conclusion que l'utilisation d'une caméra de type «*DriveCam*» était justifiée dans le contexte particulier du transport de certaines marchandises dangereuses.

Un autre arbitre a aussi considéré, dans le dossier Syndicat du transport scolaire de la Mauricie-CSN et Autobus La Mauricie inc., 2015 QCTA 73, que l'utilisation de deux caméras filmant les élèves dans un autobus scolaire était, dans certaines circonstances, tout à fait légale.

Comme on le voit donc, malgré les grands titres des médias, la décision de la Cour supérieure ne règle rien.

Chaque situation en est une d'espèce, qui doit être évaluée à son mérite avant même de procéder à l'installation d'un tel mécanisme. ■

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUÉBEC
MONTRÉAL
LÉVIS
LONGUEUIL
ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU
LAVAL

PARCE
QUE NOTRE
TRAVAIL EST
MENÉ DE MAIN
DE MAÎTRE

**ÇA FAIT TOUTE LA
DIFFÉRENCE !**

Nos clients bénéficient de services
spécialisés pour tous les aspects de
leurs affaires et de leurs litiges.

Une approche multidisciplinaire nous
permet de répondre aux besoins de
notre clientèle de transporteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS,
COMMUNIQUEZ AVEC Me SERGE BOUCHARD
sbouchard@morencyavocats.com
418 651-9900
514 845-3533

   MORENCYAVOCATS.COM



VOTRE ÉQUIPE D'AVOCATS EN DROIT DES TRANSPORTS

François Rouette | Stéphane Lamarre | Benoît Groleau | Gabriel C. Robitaille | Jean-Sébastien Tremblay-Mimeault
 Montréal 514 393-4580 | Québec 418 522-4580

MONTRÉAL CAPITALE-NATIONALE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ESTRIE CENTRE-DU-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE CÔTE-NORD CHAUDIÈRE-APPALACHES

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ EN TRANSPORT SCOLAIRE

29 JANVIER AU 9 FÉVRIER 2018

FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS

La Fédération des commissions scolaires du Québec

CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L./AVOCATS

[intact] ASSURANCE

GIRARDIN BLUE BIRD

Québec

mastuvu.info



Travailleur à *la maison*



Denis Gervais, PAA, C. d'A. Ass • Courtier en assurance de dommage

Est-ce que votre assurance habitation vous protège adéquatement?

À la base, l'assurance habitation est un produit offert pour protéger la responsabilité et les biens d'un individu dans le cadre des activités de sa vie privée. Elle ne vise donc pas à couvrir ses activités professionnelles, même si elles sont exercées dans un cadre privé (résidence, condo ou appartement).

Bien que la couverture de base prévoit une extension de garantie pour couvrir les biens à usages professionnels, celle-ci est toutefois très limitée, souvent 2 000 \$ et pour des dommages subis à la suite d'un sinistre assuré. Inutile de dire que cette limite est rapidement atteinte.

Contrairement à l'assurance automobile, les contrats d'assurance habitation ne sont pas standardisés. Il y a différentes formules qui offrent différentes protections. Il faut également noter que les assureurs peuvent offrir ces mêmes protections sous un nom de produit, ce qui n'aide pas à la comparaison des couvertures.

Pour le travailleur à domicile, il est préférable de souscrire une police d'assurance qui vous couvrira adéquatement pour la valeur des biens à usages professionnels que vous possédez ainsi que la responsabilité découlant de cette activité. Les assureurs ayant leurs propres critères de souscription en matière de travail à domicile, certains assureurs procéderont par voie d'avenant à votre contrat existant alors que d'autres émettront un contrat spécifique et dans certains cas, selon la nature du travail à domicile, une couverture pour les risques d'entreprises sera requise.

Comme mentionné précédemment, la responsabilité couverte par votre assurance habitation couvre uniquement les dommages causés aux autres dans le cadre des activités de votre vie privée. Il est donc nécessaire de

détenir une couverture d'assurance responsabilité pour les dommages causés aux autres dans le cadre de votre travail. Pensons notamment à :

Un client qui se blesse en utilisant un de vos produits et qui réclame des frais médicaux ou une perte de revenus.

Un client qui se blesse en venant vous porter ses rapports d'impôt.

Un livreur qui se blesse en venant vous approvisionner en marchandise.

Un concurrent qui se plaint de diffamation faite à son sujet.



Il se peut qu'une couverture de responsabilité professionnelle soit requise pour ces activités exercées à la maison telles que notaire, comptable, architecte, coiffeuse, etc.

Vous avez également la possibilité de souscrire d'autres garanties qui ne sont généralement pas incluses dans les polices d'assurance habitation telles que la perte de revenus, les frais supplémentaires d'opération suite à un sinistre assuré, la destruction de dossiers importants, les risques de tremblement de terre et d'inondation, etc.

Si vous ne faites pas mention de vos activités de travail à la maison, en cas de sinistre, l'assureur pourrait vous indemniser en partie seulement ou même refuser de vous indemniser selon le genre de travail qui est effectué à domicile.

Il est donc nécessaire de contacter votre courtier pour l'informer de votre situation de travailleur à domicile. Il sera ainsi en mesure de bien vous conseiller sur la portée des garanties particulières à votre situation. ■



Prix M'as-tu vu? 2017

La Fédération des transporteurs par autobus a récompensé les efforts des membres transporteurs et de leurs partenaires lors de la 29^e campagne de sécurité qui s'est déroulée du 30 janvier au 10 février dernier. Les prix M'as-tu vu? sont remis annuellement lors du congrès de la Fédération à ceux qui se sont démarqué de par la qualité, l'originalité et la pertinence de leurs activités de prévention dans leur région.

Prix M'as-tu vu? Meilleure campagne

La Fédération a remis le M'as-tu vu? de la meilleure campagne de sécurité au Comité de sécurité en transport



scolaire Saguenay, regroupant la commission scolaire des Rives du Saguenay, la commission scolaire de la Jonquière et les transporteurs. La Fédération souligne ainsi l'ensemble de leurs activités et l'effort collectif des transporteurs, des commissions scolaires et des corps policiers de la région. Ils ont su sensibiliser les élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire ainsi que les usagers de la route à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires aux abords des autobus et des zones scolaires. Les représentants du Comité ont reçu le trophée honorifique des mains de M. Denis Gervais de la firme EgR.

Prix M'as-tu vu? Meilleure activité de la campagne

Le Prix de la meilleure activité de la campagne a été décerné au Comité de la campagne de sécurité de la commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles

(CSSMI) pour la vidéo-témoignage mettant en vedette les élèves de la commission scolaire et diffusée dans



les salles de cinéma de la région. Les représentants du Comité ont également reçu le trophée honorifique des mains de M. Denis Gervais de la firme EgR.

Des partenaires indispensables et engagés

Pour assurer le succès de cette campagne annuelle de sécurité, la Fédération des transporteurs par autobus reçoit l'appui financier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Société de l'assurance automobile, d'Intact Assurance, de Girardin inc., de la société d'avocats Cain Lamarre et de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Enfin, CAA-Québec, les commissions scolaires, les conseils d'établissements scolaires et les corps policiers appuient la campagne et y participent également activement.

La Fédération félicite tous les transporteurs qui ont déposé des candidatures et tient à saluer le travail et l'implication de tous ceux et celles qui organisent des activités dans le cadre de la campagne de sécurité. Cet événement connaît du succès année après année grâce à vos efforts et au temps que vous y consacrez.

La 30^e édition de la campagne de sécurité se tiendra du 29 janvier au 9 février 2018. ■



La sécurité, c'est un enjeu qui nous transporte.

Chez Intact Assurance, nous sommes fiers de faire un bout de chemin avec la Fédération des transporteurs par autobus qui fait, entre autres, la promotion de la sécurité des gens. Car, selon nous, l'assurance s'intéresse d'abord aux personnes, tous spécialement à celles qui incarnent notre avenir.

intact.ca

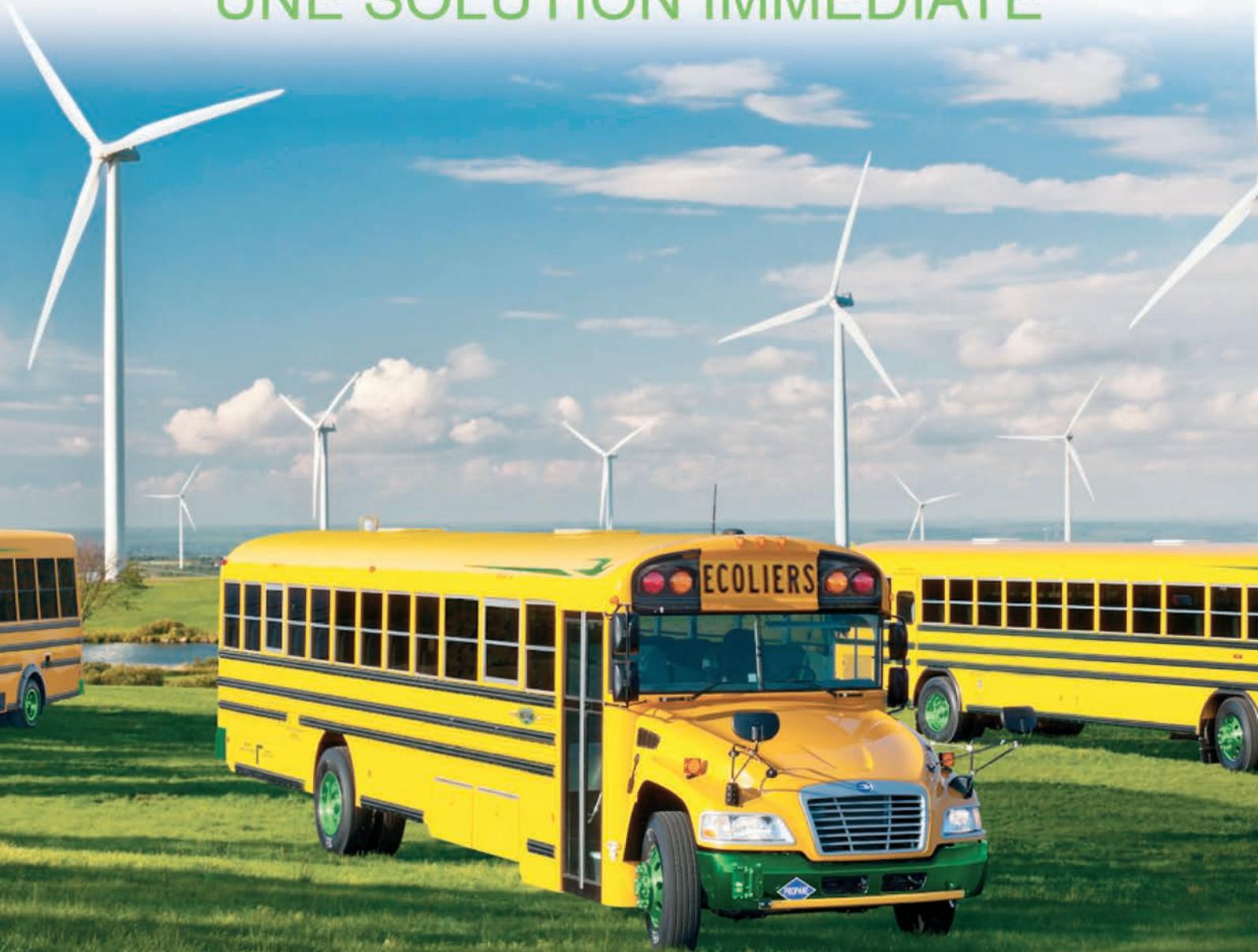
AUTO • HABITATION • ENTREPRISES

intact
ASSURANCE

Repartez du bon pied.

PROPANE

UNE SOLUTION IMMÉDIATE



PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE LA BONNE TECHNOLOGIE

GIRARDIN
BLUE BIRD

ROUSH[®]
CLEANTECH

girardinbluebird.com